

Procès verbal

Le mardi 02 juillet 2024, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : René-Marc HERPSON

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Adhésion CAUE du Lot,
3. Adhésion CDG46 - service santé prévention,
4. Devis porte 1er étage église,
5. SYDED, convention de coopération pour l'amélioration des collectes sélectives de la prévention des déchets,
6. France Ruralité Revitalisation,
7. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

ADHESION CAUE LOT (N° DE_015_2024)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal que par délibération n° 010-2024 en date du 4 juin, nous avons délibéré pour une subvention CAUE du Lot à hauteur de 30 €.

Le CAUE du Lot demande une adhésion de 80 € pour l'année 2024, (communes jusqu'à 500 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au CAUE du Lot,
- charge le Maire de régler la cotisation.

Délibération : adoptée

CONVENTION SYDED DU LOT (N° DE_018_2024)

Madame le Maire présent au Conseil Municipal la convention de coopération pour l'amélioration des collectes sélectives et la prévention des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention de coopération pour l'amélioration des collectes sélectives et la prévention des déchets.

Délibération : adoptée

PORTE 1ER ETAGE EGLISE (N° DE_017_2024)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal de devis concernant la pose d'une nouvelle porte au 1er étage de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- demande à Madame le Maire de faire établir un autre devis,
- reporte la décision au prochain Conseil Municipal.

Délibération : adoptée

ADHESION AU SERVICE PREVENTION SANTE (N° DE_016_2024)

VU les articles L.812-3 à L.812-5 du code général de la fonction publique ;
VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Madame le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après délibération, le Conseil Municipal autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

CIMETIERE :

- **PLANTATIONS** : Madame Aïcha DUBOUCHERON s'est rendue sur le site le 1^{er} juillet 2024 pour observer les végétaux ayant dépéri et l'évolution du gazon. Après échange avec l'entreprise DIVONA PAYSAGES, un accord a été trouvé pour reprendre le gazon en septembre ou octobre et remplacer les végétaux.
- **ARROSAGE** : un planning d'arrosage a été établi pour les mois de juillet, août et septembre.

PASSAGE D'UN GROUPE D'ECLAIREUSES ET ECLAIREURS

Le Conseil Municipal a accepté d'offrir (le 9 et 10 juillet), la salle polyvalente à un groupe d'une quinzaine d'enfants pour y passer la nuit avec leurs sacs de couchage, sous la surveillance permanente de deux animateurs.

DECI – SDIS

La SAUR a effectué la remise en disponibilité du point d'eau de Bourlande (face au panneau route du Lavoir) le 25 avril 2024.

SITE DE COMPOSTAGE

Installation le 11 juin 2024. Une première visite de suivi a été effectuée.

TRIATHLON DE SAINT CIRQ LAPOPIE

La 3^{ème} édition aura lieu le 21 et 22 septembre prochain.

La commune sera traversée par l'épreuve cycliste le samedi 22 septembre entre 9h00 et 11h30.

Plus d'informations seront communiquées au mois de septembre.

VACANCES D'ETE

Fermeture de la mairie les semaines 33 et 34.

Fin de séance : 19h00

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND